



LES PROJETS TEPCV Validés en 2015 et 2016 pour un montant conventionné à 10 504 165 €

Les collectivités Guadeloupéennes se sont mobilisées dès le lancement de l'appel à projet en 2014. A ce titre, dès 2015, deux d'entre elles ont pu signer une convention initiale à hauteur 500 k€ chacune. Il s'agit de la Communauté Nord Basse-Terre (CANBT) et la commune de Bouillante.

Fin 2015, l'appel à projet est relancé pour 2016. Compte tenu de l'expérience acquise, la mobilisation fût plus forte et cinq nouvelles collectivités ont eu le privilège de signer une convention initiale en présence de la ministre à Paris, pour un montant global de 5 M€ environ. Les nouvelles collectivités sont les suivantes : Cap Excellence, Communauté d'agglomération Nord Grande-Terre, les communes des Abymes, Morne-à-l'eau et Baillif.

Par ailleurs en complément à ces conventions initiales, des avenants intégrant des actions complémentaires sont venus abonder les demandes initiales en crédits. Les collectivités concernées sont les suivantes : Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre, Commune de Bouillante, Communauté d'agglomération Nord Grande-Terre, Commune des Abymes ; pour un montant de 4,5 M€.

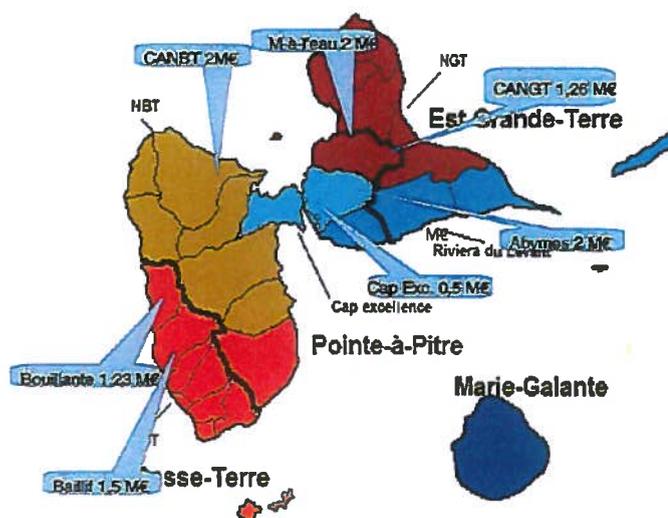
Les thématiques les plus récurrentes sont la mobilité durable, l'éclairage public, la préservation de la biodiversité et le développement de l'énergie renouvelable.

A titre de bilan, fin 2016 nous avons **SEPT TERRITOIRES CONVENTIONNES**

CANGT pour	1,26 M€
CANBT pour	2 M€
Commune de Morne à l'eau pour	2 M€
Commune de Baillif pour	1,5 M€
Commune de Bouillante pour	1,23 M€
Commune des Abymes	2 M€
Cap Excellence pour	0,5 M€

POUR UN GLOBAL DE 10,5 M€

La répartition territoriale des projets est la suivante :



Au titre de 2017, 12 projets ont été déposés

Référent DEAL : Roger Annicette, Mission Climat Qualité Air
 <Roger.Annicette@developpement-durable.gouv.fr>



LE LABEL TEPCV POUR VALORISER DES TERRITOIRES D'EXCELLENCE !

Un Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEP-CV*) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Il contribue aux objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique du 18 août 2015. Il fait de la France et ses Outre-Mer un État exemplaire pour la mise en œuvre opérationnelle de l'Accord de Paris pour le climat (COP 21 de décembre 2015).

422 TEP-CV sont comptabilisés depuis le premier appel à projet lancé par la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en septembre 2014. Ils représentent plus de 1500 communes en France hexagonale et en outre-mer (dont les communautés d'agglomération notamment Sud et Nord Basse-Terre (dont Bouillante, Le Lamentin), Nord Grande Terre (dont Morne-à-l'Eau)...CAP Excellence (dont Les Abymes). Ces territoires bénéficient d'un soutien financier conséquent (grâce au fonds de transition énergétique qui mobilise 750 millions d'euros sur trois ans.

La collectivité lauréate s'engage aussi dans le domaine de l'énergie, de la biodiversité, de l'économie circulaire, de l'éducation au développement durable. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Pour accélérer la concrétisation des projets, l'État accompagne financièrement ces collectivités avec une aide de 500.000 €, pouvant être portée à 2 millions d'euros en fonction de la maturité et de la pertinence du plan d'action.

6 grands domaines sont prioritaires dans ces territoires :

- * La réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public (travaux d'isolation des bâtiments publics, extinction de l'éclairage public après une certaine heure...).
- * La diminution des pollutions et le développement des transports propres (achat de véhicules électriques, développement de bornes de recharges photovoltaïques ...).
- * Le développement des énergies renouvelables locales (pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, création de réseaux de chaleur...).
- * La préservation de la biodiversité, la protection des paysages et la promotion de l'urbanisme durable (suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, développement de l'agriculture et de la nature en ville...).
- * Le développement de l'économie circulaire et la gestion durable des déchets (suppression définitive de sac plastique, actions pour un meilleur recyclage et diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires, lutte contre le gaspillage alimentaire...).
- * Le développement de l'éducation à l'environnement, l'écocitoyenneté et la mobilisation locale (sensibilisation dans les écoles, information des habitants, financement participatif des projets...).

---- Référénts DEAL :

Nicole Erdan, Mission Transition Écologique

<nicole.erdan@developpement-durable.gouv.fr>

Roger Annicette, Mission Climat Qualité Air

<Roger.Annicette@developpement-durable.gouv.fr>